



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le : 02/06/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/274

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

Exploitation des installations techniques des bâtiments communaux. Prolongation des délais. Avenants aux marchés. Lots 3 et 4. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080193 du 14 avril 2008 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de d'exploitation des installations techniques des bâtiments communaux pour un montant de 11 453 334,52 € HT répartis en six lots attribués à cinq sociétés :

- Lot N°1 – Education : société SPIE
- Lot N°2 - Sport/Culture : société G-TEC
- Lot N°3 - Bâtiments complexes : société IDEX Energies
- Lot N°4 – Piscines : société COFELY
- Lot N°5 - Administratif/associatif : société G-TEC
- Lot N°6 - Action sociale : société DALKIA

Un premier avenant a été établi le 25 mai 2009, par délibération D-20090297, portant le montant total du marché à 12 353 332,27 € HT, afin de compléter les prestations et d'engager des travaux de mise à niveaux complémentaires dans chacun des 6 lots concernés et d'intégrer dans le périmètre du contrat, des bâtiments exclus de la liste du marché d'origine.

Un deuxième avenant a été établi le 28 juin 2010, par délibération D-20100384, portant le montant total du marché à 12 554 023,53 € HT, suite à l'intégration de nouveaux bâtiments, à l'extension des équipements pris en charge et pour reconduire les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4.

Un troisième avenant a été établi le 27 juin 2011, par délibération D-20110393, portant le montant total du marché à 12 682 176,24 € HT, principalement pour reconduire les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4 et intégrer les nouveaux bâtiments.

Un quatrième avenant a été établi le 25 juin 2012, par délibération D-20120351, portant le montant total du marché à 12 749 391,67 € HT, principalement pour reconduire les prestations supplémentaires de nettoyage du Lot 4 et intégrer les nouveaux bâtiments.

Un cinquième avenant a été établi le 25 février 2013, par délibération D-20130126 portant le montant total du marché à 14 917 111,03 € HT, pour prolonger de un an la durée du contrat de maintenance des installations techniques afin de permettre le renouvellement des marchés selon une procédure de dialogue compétitif, de prendre en compte dans l'élaboration des nouveaux marchés, la disparition des tarifs régulés pour la fourniture et l'approvisionnement en gaz naturel et d'intégrer les objectifs révisés du Plan Climat Energie Territoire.

Un sixième avenant a été établi le 27 mai 2013, par délibération D-20130322 portant le montant total du marché à 14 966 996,03 € HT, pour intégrer d'une durée d'un an l'Auditorium de Bordeaux dans l'attente de sa prise en charge par la Régie de l'Opéra.

Un septième avenant a été établi le 15 juillet 2013, par délibération n° D-2013/454 portant le montant total du marché à 14 971 902,92 € HT, pour divers ajustements du périmètre des lots 1, 2 et 6.

Un huitième avenant a été établi le 24 février 2014, par délibération n° D-2014/160 portant le montant total du marché à 16 425 157,17 € HT, pour prolonger de huit mois et disposer ainsi du temps nécessaire au bon déroulement de la consultation et permettre d'aligner la période annuelle contractuelle avec l'exercice civil et simplifier ainsi le suivi administratif financier et la prise en charge des installations.

Un neuvième avenant a été établi le 26 décembre 2014, par délibération n° D-2014/698 portant le montant total du marché à 16 795 008,48 € HT pour prolonger de 4 mois et disposer ainsi du temps nécessaire pour adapter les prestations prévues au programme fonctionnel du Lot 4 – piscines, suite à la fermeture de la piscine GALIN, permettre le redéploiement des personnels de maintenance sur les 3 autres piscines et, pour le Lot 3, adapter le périmètre conséquence du nouvel allotissement prévu pour les nouveaux marchés.

La procédure de dialogue compétitif n'ayant pu aboutir à la conclusion des marchés de performance énergétique, il est désormais nécessaire de passer un avenant aux contrats en cours pour les lots 3 et 4 jusqu'au 31 décembre 2015, afin d'assurer la continuité de service public et permettre ainsi la mise en œuvre d'une nouvelle procédure.

En conséquence, il convient de passer les avenants aux marchés suivants :

Lot 3 – Bâtiments complexes

Marché M080123 – Entreprise IDEX Energie

Lot 3 – Bâtiments complexes		
Marché M 0080123 - Entreprise IDEX Energie		
Détail de l'avenant proposé	Montant en €,HT	mois
Conduite et entretien Poste P2	157 040,00 €	8
GER Poste P3	56 480,00 €	8
Prestations obligatoires	8 933,34 €	8
Montant de l'avenant € HT	222 453,34 €	
Bilan marché		
Montant de base	2 220 643,19 €	
Montant Avenant n° 1	244 192,34 €	
Montant Avenant n° 2	5 025,00 €	
Montant Avenant n° 3	47 240,00 €	
Montant Avenant n° 4	10 855,00 €	
Montant Avenant n° 5	513 822,68 €	
Montant Avenant n° 6	49 885,00 €	
Montant Avenant n° 7	354 748,45 €	
Montant Avenant n° 8	111 226,67 €	
Montant Avenant n° 9	222 453,34 €	
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE € HT	3 780 091,68	

Lot 4 – Piscines
Marché M080124 – Entreprise COFELY

Lot 4 – Piscines		
Marché M 0080124 - Entreprise COFELY		
Détail de l'avenant proposé	Montant en €HT	mois
P2 base + AV 1 à 8	308 011,84 €	8
P3 base + AV 1 à 8	67 505,86 €	8
Nettoyage et analyses d'eau	222 886,99 €	8
Montant de l'avenant € HT	598 404,69 €	
Bilan marché		
	Montant en €HT	
Montant de base	4 089 443,50 €	
Montant avenant n° 1	215 382,33 €	
Montant avenant n° 2	130 369,14 €	
Montant avenant n° 3	101 692,64 €	
Montant avenant n° 4	97 199,16 €	
Montant avenant N° 5	847 192,76 €	
Montant avenant N° 6	568 230,17 €	
Montant avenant N° 7	258 624,64 €	
Montant avenant N° 8	598 404,69 €	
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	6 906 539,03 €	
€HT	€	

En conséquence, suite à l'avis de la commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 020 – Article 6156.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE